

Hospinews Focus :

La Ligue Braille

Avril 2011

Interview de : Noëlla Jardin

Propos recueillis par : Catherine Minet

Editeur : Hospichild.be / asbl cdcs-cmdc vzw

Cet article est sous droits réservés selon la licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification - 2.0 Belgique (CC BY-NC-ND 2.0) selon laquelle :

Vous êtes libres :

* de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public

Selon les conditions suivantes :

* **Paternité** — Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

* **Pas d'Utilisation Commerciale** — Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

* **Pas de Modification** — Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création.

Pour toute demande de diffusion hors de ces clauses, veuillez envoyer un mail à evanbesien@hospichild.be

Nous avons tous entendu parler de cette association, mais lorsque nous ne sommes pas concernés directement, nous en ignorons la vocation, le fonctionnement. Hospichild a posé quelques questions à ses animateurs pour mieux comprendre la portée de l'association. Rencontre avec Noëlla Jardin

Quand la Ligue Braille a-t-elle été créée ?

Noëlla Jardin: Après la guerre de 1914-1918, le sort des soldats aux yeux mutilés génère un élan de sympathie à l'égard des aveugles de guerre, qui s'étend rapidement à toutes les personnes handicapées visuelles.

En 1920, sous l'impulsion de deux femmes aveugles (Elisa Michiels et Lambertine Bonjean), un comité se crée en vue de fonder une association dénommée 'Ligue Braille nationale pour le bien des aveugles'. Ce Comité décide de constituer une bibliothèque pour personnes aveugles et de transcrire des textes en braille. La présidente du Comité est Elisa Michiels.

Les statuts de la nouvelle association paraissent au Moniteur Belge le 22 septembre 1922, c'est-à-dire peu de temps après la loi de 1921 régissant les associations sans but lucratif.

Quel est le but de l'association ?

N.J.: La Ligue Braille soutient gratuitement 12.692 personnes aveugles et malvoyantes afin qu'elles puissent vivre de la manière la plus autonome possible et s'intégrer dans la société. Autonomie et intégration sont en effet les 2 clés de l'épanouissement personnel.

Quels services sont offerts par la Ligue Braille ?

N.J.: Le premier contact d'une personne aveugle ou malvoyante se fait via le Service social. Ensemble, ils dressent un bilan de la situation et le service informe, conseille et aide la personne en matière d'avantages sociaux, d'allocations, de démarches administratives et autres.

Les personnes aveugles et malvoyantes ressentent un besoin d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. C'est ici qu'intervient le Service d'accompagnement. Les ergothérapeutes et autres collaborateurs enseignent les nombreuses techniques qui permettent à une personne aveugle ou malvoyante d'effectuer les tâches ménagères ou familiales en toute sécurité. Le service propose aussi aux personnes déficientes visuelles de suivre des cours de braille et de dactylo. L'apprentissage des déplacements à l'aide de la canne blanche et du chien-guide est également dispensé par le service d'accompagnement.

Afin que les personnes handicapées visuelles puissent avoir accès à la culture et à la lecture, la Ligue Braille dispose d'une Bibliothèque qui propose des livres enregistrés sur CD (format Daisy), des livres en braille et en grands caractères.

La Ligue Braille possède une Ludothèque où les personnes aveugles et malvoyantes jeunes et moins jeunes ont la possibilité d'emprunter des jeux adaptés.

Des activités créatives, culturelles et de loisirs sont organisés dans tout le pays.

Afin de faciliter la vie des personnes aveugles et malvoyantes, il existe de nombreuses aides techniques. Au Brailleshop, le magasin de la Ligue Braille, on peut se procurer plus de 500 articles qui peuvent être comparés et testés sur place avant d'être emportés.

Le Service d'information sur les adaptations techniques procure renseignements, conseils et modalités d'utilisation à toute personne intéressée par les aides techniques plus importantes (vidéo-loupes, barrettes braille, ...).

Le Centre de consultation et d'orientation spécialisée aide les personnes aveugles et malvoyantes à trouver un emploi compatible avec leurs capacités et aspirations.

Le Centre de formation professionnelle propose des formations adaptées aux personnes handicapées visuelles afin qu'elles puissent atteindre le but professionnel qu'elles se sont fixé.

Le Service d'insertion professionnelle aide les personnes aveugles et malvoyantes à trouver ou à conserver un job.

Les étudiants peuvent faire appel au Service d'encadrement pédagogique pour obtenir un soutien tel que l'enregistrement d'un syllabus, la transcription de notes en braille ou en grands caractères, une assistance scolaire,...

Quelles aides techniques sont proposées aux personnes aveugles ?

N.J.: On peut classer les aides techniques pour les personnes handicapées visuelles en trois catégories :

- les objets de la vie courante qui permettent à la personne déficiente visuelle d'exécuter les tâches journalières simples de la façon la plus autonome possible (montre parlante, indicateur de niveau, thermomètre parlant,...). Ces aides sont disponibles au magasin de la Ligue Braille. Le catalogue et la liste de prix des articles peuvent être consultés en ligne à l'adresse :

www.braille.be/fr/catalogueBraille.asp

- les aides techniques qui permettent d'avoir accès à l'information, de communiquer et d'utiliser du matériel informatique adapté : les vidéos-loupes (système d'agrandissement constitué d'un plateau de lecture, d'un moniteur et d'une caméra; le document est déposé sur le plateau de lecture sous la caméra et apparaît de façon agrandie à l'écran), les scanners avec synthèse vocale (cet appareil scanne des textes et les lit ensuite à voix haute), les appareils de prise de notes (appareil compact pour prendre des notes qui peuvent ensuite être transférées sur PC), le logiciel d'agrandissement (logiciel qui reproduit de façon agrandie toute l'information qui apparaît à l'écran), les programmes de synthèse vocale (système qui lit à voix haute l'information qui apparaît à l'écran), la barrette braille (appareil externe qui est relié au pc et qui transcrit les données qui apparaissent à l'écran en écriture braille), les imprimantes braille (imprimante qui permet d'imprimer les données d'un fichier d'ordinateur en braille).

- les aides optiques : il s'agit d'une aide optique qui permet de réaliser un agrandissement de 1,5 à 6 fois au moyen d'une lentille. Ces loupes existent en plusieurs versions (loupe de poche, loupe de table, loupe avec ou sans éclairage intégré).

Chaque année, la Ligue Braille organise dans ses locaux bruxellois le BrailleTech, un salon d'aides techniques qui réunit tous les fournisseurs belges de matériel adapté aux personnes aveugles et malvoyantes. C'est une occasion unique de découvrir, tester et comparer le matériel existant ainsi que les nouveautés. Les visiteurs peuvent également y bénéficier des conseils de la Ligue Braille.

L'accès aux infrastructures est-il toujours limité (magasins, lieux publics,...) ? Faudrait-il dresser un inventaire des endroits problématiques, prévoir plus de zones piétonnières ?

N.J.: On pourrait installer plus de boîtiers d'assistance au niveau des passages pour piétons. Le signal acoustique indique à la personne handicapée visuelle quand elle peut traverser en toute sécurité.

Les revêtements de sol en relief sont repérés à l'aide des pieds ou de la canne blanche et indiquent à la personne aveugle ou malvoyante qu'elle est arrivée à un passage pour piétons, un arrêt de bus ou au bord d'un quai.

Depuis 2009 il existe une disposition légale qui prévoit l'interdiction de refuser l'accès des chiens-guides aux lieux publics.

En 2009, la Belgique a également ratifié la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées. La Ligue Braille insiste auprès des autorités pour que l'intégration de ce traité dans les législations belges se concrétise au plus vite.

Au moyen d'actions de sensibilisation, la Ligue Braille désire familiariser le grand public au handicap visuel. On constate davantage d'ignorance que de mauvaise volonté.

Les personnes aveugles sont-elles marginalisées ?

N.J.: Trop souvent encore, les obstacles de l'environnement constituent un plus grand frein à l'intégration sociale que les limites fonctionnelles du handicap lui-même.

Ceci nous amène à mettre l'accent plutôt sur les initiatives positives qui existent pour aller à l'encontre de cette marginalisation.

La Ligue Braille intervient auprès des responsables politiques et des organes de décisions pour défendre les droits des personnes handicapées visuelles et promouvoir leur intégration dans la société.

Le but de nos actions de sensibilisation est de familiariser le public avec le handicap visuel. Nous donnons des conseils pour aborder les personnes handicapées sans qu'elles ne perdent leur dignité :

- avant d'aider une personne aveugle dans la rue, demandez-lui si elle le désire et de quelle manière elle souhaite l'être ;

- pour guider une personne aveugle, ne la poussez pas, offrez-lui le bras et marchez un demi-pas avant elle. Ralentissez devant les obstacles et décrivez-lui ceux-ci ;

- pour offrir un siège à une personne aveugle, posez-lui la main sur le dossier et dites-lui : 'voici un siège', elle pourra s'asseoir sans autre aide ; dans les transports en commun, la personne aveugle aimera souvent s'asseoir car debout, en cas de choc, elle ne trouvera pas le point d'appui adéquat ;

- n'oubliez pas que les mots "ici" et "là" sont dénués de sens pour une personne aveugle, soyez le plus précis possible ;

- n'ayez pas peur d'utiliser les mots voir et regarder : les personnes aveugles les emploient également ;

- une personne aveugle est une personne privée de la vue, mais non de l'ouïe, de la parole ou de l'intelligence. Lorsque vous rencontrez une personne aveugle accompagnée d'un guide, n'adressez pas la parole à ce dernier si c'est la personne aveugle qui est concernée ;

- en compagnie d'une personne aveugle, ne vous croyez pas obligé de lui parler sans arrêt, dans toute conversation, il peut y avoir des silences.

Les personnes aveugles profitent-elles moins pleinement de la vie? La cécité n'est-elle pas un handicap pour certaines d'entre elles?

N.J.: La cécité reste un handicap grave. 80 % des informations que nous recevons nous sont transmises par les yeux. Lorsque la vue baisse fortement ou disparaît, beaucoup de tâches quotidiennes ou de gestes simples comme s'habiller, faire des courses, lire, prendre le bus, cuisiner, ... deviennent soudain beaucoup plus difficiles. Il suffit de se bander les yeux pendant quelques heures pour s'en rendre compte.

Tout est plus difficile sans la vue et une aide de l'entourage ou de l'extérieur est souvent nécessaire. La Ligue Braille propose gratuitement son soutien et son aide. Son but est de maintenir et d'accroître l'autonomie de la personne handicapée visuelle et son intégration dans la société. Bien sûr une personne n'est pas l'autre et certains se sentiront plus que d'autres handicapés par la perte de la vision.

L'écriture braille est-elle toujours enseignée et utilisée ?

N.J.: L'écriture braille n'appartient certainement pas au passé et est toujours enseignée et utilisée.

Elle n'a pas été remplacée par la technologie vocale qui constitue plutôt un complément et un soutien à l'écriture braille. Beaucoup de braillistes combinent l'utilisation d'une barrette braille avec un système de synthèse vocale. Les fautes d'orthographe ne sont pas perceptibles via la synthèse vocale, mais on peut les détecter au moyen de la barrette braille. Pour rédiger de petites notes, une liste de courses ou noter un n° de téléphone, le braille s'utilise aussi régulièrement.

Les élèves de l'enseignement spécial peuvent y apprendre l'écriture braille. Le braille permet de lire un texte à son propre rythme.

Jeunes et moins jeunes peuvent s'adresser à la Ligue Braille pour l'apprentissage du braille. Cela demande un travail intensif, du temps et un bon sens tactile.

Merci pour cet entretien et bonne continuation à l'équipe !

Propos recueillis par Catherine Minet - Hospichild 2011